AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20231019-CA191023_4-DE
en date du 25/10/2023 ; REFERENCE ACTE : CA191023_4

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 OCTOBRE 2023

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BLUTEAU, Monsieur BOILLE, Madame DJABER, Madame GOLDANI-BLANCHET, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEAUX, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Madame MOSNIER, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Madame ROCHER
et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Madame BA-TALL, qui avait donné pouvoir à Madame QUINTON
Monsieur MIRAULT, dont le pouvoir a été attribué à Madame MOSNIER
Monsieur THOMAS, qui avait donné pouvoir à Madame ROCHER

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur COMMANDEUR,
Monsieur FRANCOIS,
Monsieur LECONTE,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Monsieur FERREIRA, Directeur des Services à la Clientèle de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Financière et Comptable de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,

Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT

Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS, Président.

ADMISSIONS EN NON VALEURS POUR LE 3EME TRIMESTRE 2023

(A/311)

Sur présentation des dossiers individuels de **54** locataires, le Directeur Général et la Directrice Financière et Comptable proposent au Conseil d'Administration que soient admis en créances irrécouvrables au titre du 3ème trimestre 2023, les montants suivants, représentant des sommes dues au titre de loyers, de réparations locatives et/ou de frais de poursuites.

	LOYERS	TRAVAUX	FRAIS DE POURSUITES	AUTRES	TOTAL
54 dossiers locataires	71 389.38 €	61 498.54 €	9 836.06 €	0.00	142 723.98 €
Total 3ème trimestre 2023	**71 389.38 €**	**61 498.54 €**	**9 836.06 €**	**0.00**	**142 723.98 €**

Rappel 1er trimestre 2023 (DCA 02/05/2023)	58 402.90 €	35 125.78 €	5 917.47 €	0.00	99 446.15 €
Rappel 2ème trimestre 2023 (DCA 20/06/2023)	100 013.54 €	113 950.93 €	23 138.31 €	2 972.94 €	240 075.72 €

482 245.85 €

Le Directeur Général rappelle au Conseil d'Administration que le Budget Primitif de l'exercice 2023 prévoit les crédits de dépenses au compte 654.110 « Pertes sur Créances Irrécouvrables par décision de l'organisme » pour un montant de 650 000 €.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part aux votes, d'admettre en créances irrécouvrables les montants ci-dessus au titre du 3ème trimestre 2023.

POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19/10/2023 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,

LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON

TOURSHABITAT
OPH de Tours Métropole Val de Loire

Signé électroniquement par :
Grégoire SIMON
Le 25/10/2023 à 09:34